

2^E RENCONTRE DE L'AGRICULTURE DU TRIÈVES

Sur le thème de l'eau



10 MARS 2023 - CLELLES

COMPTE-RENDU

Contacts >

- Marie Chenevier > 07 57 08 95 51 / m.chenevier@cdctrieves.fr
- Lucie Tiollier > 06 45 72 80 93 / lucie.tiollier@isere.chambagri.fr

DEROULE DES RENCONTRES

1/ Propos introductifs par *Philippe Vial et Christine Favré*

2/ La gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le territoire par *Romain Tartreau, chargé de mission à la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche*

3/ Tendances climatiques à venir, impacts sur la ressource en eau et sa disponibilité pour les activités agricoles par *Jean Paul Sauzet, Conseiller Energie Climat à la Chambre d'agriculture*

4/ Tables rondes :

Stockage de l'eau : *faire face au déficit en eau saisonnier*

Partage de la ressource en eau : *une ressource commune mais limitée devant répondre à de multiples usages*

Adaptation des pratiques : *vers une évolution des pratiques agricoles pour minimiser les besoins en eau*

60 PERSONNES PRESENTES
35 agriculteurs et porteurs de projet
10 élus
15 techniciens d'institutions ou associations

1/ PROPOS INTRODUCTIFS

Philippe Vial, Vice-Président en charge de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt à la Communauté de Communes du Trièves

« L'an dernier, nous avons organisé une première Rencontre de l'agriculture pour réunir les agriculteurs et avec eux mieux comprendre les problématiques agricoles du territoire. Les échanges ont orienté le travail du Service agriculture de la Communauté de Communes du Trièves, mais aussi de Sitadel.

Pour la deuxième rencontre, le choix de la thématique de l'eau est apparu comme une évidence. Chaque agriculteur a eu sa propre expérience de la saison estivale 2022. Il nous semblait important de la partager pour réfléchir ensemble à nos pratiques. Pour cette édition, les élus ont été invités car la question de la ressource en eau est à réfléchir collectivement. »

Christine Favré, Co-présidente de Sitadel

« L'association Sitadel accompagne l'agriculture et les agriculteurs du sud Isère face au défi climatique depuis plusieurs années. La question vitale de l'eau nous est parue importante à aborder cette année 2023, parce qu'elle est urgente et que nous allons devoir nous adapter et nous rassembler pour en parler. Nous croyons aux partages des idées, aux bons exemples qui existent ici et ailleurs et que l'on pourrait suivre et surtout nous souhaitons mettre en place une adaptation spécifique à notre territoire. »

2/ LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE

INTERVENTION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DRAC ROMANCHE :

Par Romain TARTREAU, chargé de mission à la CLE

La Commission locale de l'eau (CLE) est le parlement local de l'eau (élus, usagers dont la chambre d'agriculture et des représentants de l'Etat) en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Le SAGE est le document de planification qui fixe les règles pour une bonne gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques à 20 ans.

La CLE intervient sur le bassin versant du Drac et de la Romanche (2500km², 117 communes).

7 ambitions pour le territoire du Drac et de la Romanche :

- Améliorer la qualité des eaux
- Améliorer le partage de la ressource en eau
- Préserver et sécuriser l'alimentation en eau potable
- Préserver les milieux naturels
- Améliorer la gestion des inondations
- Améliorer la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire
- Eviter la mal-adaptation du territoire au changement climatique

LES PRIORITES D' ACTIONS SUR LE TRIEVES :

La sécurisation de la ressource en eau potable en qualité et en quantité, en lien avec les collectivités compétentes en eau potable

La lutte contre la pollution

- par la collecte et le traitement des eaux usées en lien avec les collectivités compétentes en assainissement (collectif/non collectif) ;
- par les nitrates via un accompagnement de la profession agricole et les communes

Le partage de la ressource en eau

- Etude quantité/qualité pour concilier ressource en eau et production de neige dans un contexte de changement climatique (station de Gresse en Vercors)
- Etude quantité et qualité sur les bassins versants de l'Ebron et de la Gresse pour concilier la bonne gestion de la ressource en eau avec l'ensemble des usages (eau potable, hydroélectricité, alpages, agriculture, neige de culture) dans un contexte de changement climatique,
- Mieux connaître le fonctionnement des canaux
- Concilier la production hydroélectrique avec le tourisme (navigation, baignade) sur les retenues de Monteynard et du Sautet

Améliorer le fonctionnement des rivières (redonner de l'espace aux rivières, restaurer la circulation piscicole, gérer la ripisylve, gérer le transport solide) en lien avec les structures compétentes (collectivités, associations, etc).

Améliorer la connaissance et la gestion des zones humides

GESTION DES MESURES DE RESTRICTION - SECHERESSE- IMPACT SUR L'AGRICULTURE :

Un arrêté préfectoral fixe, pour chaque département, le cadre de travail en cas de sécheresse (cf. site internet Préfecture de l'Isère).

Le Préfet prend les décisions sur la base d'un suivi météorologique et hydrologique des ressources (rivières, sources) : instrumentation, observations de terrain. Les discussions ont lieu dans le cadre du Comité Départemental de l'Eau.

Les différents niveaux de restrictions :

<i>Niveaux de restrictions</i>	>>	<i>Impacts sur les prélèvements agricoles autorisés</i>
ALERTE	>>	Diminution de 25 % des prélèvements
ALERTE RENFORCEE	>>	Diminution de 50% des prélèvements
CRISE	>>	Arrêt des prélèvements

Tout nouveau prélèvement est conditionné au respect de la Loi sur l'eau et nécessite le dépôt d'un dossier auprès de l'administration compétente (Etat et/ou commune) en fonction du lieu de prélèvement (nappe, rivière, réseau d'eau potable, etc) et du volume prélevé.



Contacts et + d'infos :

www.drac-romanche-sage.com

Aurélie CAMPOY – aurelie.campoy@drac-romanche.com

Romain TARTREAU – romain.tartreau@drac-romanche.com

3/ TENDANCES CLIMATIQUES A VENIR, IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU ET SA DISPONIBILITE POUR LES ACTIVITES AGRICOLES

INTERVENTION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE

Par Jean Paul SAUZET, Conseiller Energie Climat

Les grandes tendances prévues pour le territoire du Sud Isère :

- **Un cumul de précipitation annuel constant, avec des épisodes de pluies plus intenses** = Augmentation du nombre de jours avec des pluies de plus de 25 mm.
- **Des phénomènes de pics de chaleurs amplifiés, augmentant la moyenne des températures annuelles** = augmentation très significative du nombre de jours chaud (>25°C) et même très chaud (> 35°C).

Ce qui entraîne :

- ⇒ **Une augmentation de l'évapotranspiration potentielle**, au printemps et à l'automne. Phénomène d'autant plus marqué l'été lié à un démarrage plus précoce de la végétation.
- ⇒ **Une plus grande probabilité d'années avec un déficit hydrique marqué** dès le début du printemps.

L'adaptation est déjà à l'œuvre mais le contexte est de plus en plus imprévisible

- Les systèmes agricoles et les modèles économiques nécessitent d'être souples,
- Les facteurs de production sont de plus en plus instables voir aléatoires. : énergie- climat- marché (prix et disponibilité)
- La diversité des productions, des itinéraires techniques, des modes de valorisation sont des facteurs d'adaptation : « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

L'adaptation sera une transition continue et permanente

Tous ces questionnements, adaptation, changement impactent l'ensemble des filières agricoles ; les conseillers de la Chambre se forment à ces thématiques dans leur domaine d'intervention spécifique.

Outils disponibles en ligne pour comprendre et suivre les changements :

Observatoire régional climat air énergie (ORCAE) :

<https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>

décrit le climat de la période récente sur la base d'indicateurs agro-climatiques (décalage des stades végétatifs, évolution des besoins en eau des plantes...). Données disponibles par territoire via la carte interactive

Projections climatiques pour les années à venir :

A partir des données de références DRIAS de météo France :

- L'outil ClimA – XXI : propose des projections de 2020 à 2050 et de 2070 à 2100 avec des analyses sur les productions agricoles, sur la base de données modélisées. Outil développé par la Chambre d'agriculture, à contacter pour plus d'informations.
- Application CANARI Agri : permet une visualisation en ligne de plus d'une centaine d'Indicateurs Agro-Climatiques (IAC) couvrant les besoins des différentes filières agricoles.



Contact :

Jean-Paul SAUZET –

jeanpaul.sauzet@isere.chambagri.fr

4/ TABLES RONDES

L'ensemble des témoignages est donné pour initier des échanges. Ils n'ont pas vocation à être retenus pour exemple, ils relatent des faits.

PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU : une ressource commune mais limitée devant répondre à de multiples usages

Retour d'expérience :

Lionel Perraudat, agriculteur à Clelles

Le canal de Clelles à ciel ouvert a été créé en 1821. La conduite enterrée date de 1982 et parcourt 7 kms. Ce canal est communal et permet d'irriguer 96 ha pour 15 agriculteurs adhérents. L'eau du canal est issue de l'Orbanne. Un seuil de prélèvement de 80 litres par seconde est autorisé par l'Office Français de la Biodiversité, qui est chargé de le contrôler.

En période de restriction, les jours de prélèvements d'eau sont partagés entre les agriculteurs au prorata du nombre d'hectares. « Les maraîchers restent prioritaires car ils consomment de petits volumes grâce aux gouttes à gouttes ». Le système de jours d'arrosage autorisés a incité Lionel à améliorer son « dispositif d'irrigation pour éviter de la manutention et à mieux suivre les quantités d'eau aspergée sur les cultures ».

Vincent Froment, Fontainier à la Mairie de Mens

La municipalité de Mens, en juillet et août 2022 a mis à disposition un point d'eau pour les agriculteurs à partir d'un réservoir d'eau impropre à la consommation humaine pour diminuer le prélèvement d'eau sur le réseau d'eau potable. Ce dispositif a bien fonctionné et sera élargi à d'autres réservoirs « si la disponibilité en eau le permet ». « Ce mois de mars, les niveaux d'eau sont 2/3 inférieurs à ceux de mars 2022 ».



Priorités- pistes d'actions

- Sensibiliser le grand public pour limiter les incompréhensions des usages et des droits des professionnels qui diffèrent des particuliers en cas de restriction
- Mieux gérer le partage de l'eau pour éviter les conflits
- Mieux connaître le fonctionnement des cultures et des dispositifs d'irrigation pour optimiser l'arrosage et la gestion de l'eau
- Réfléchir le partage au niveau du bassin versant ou dans des logiques de proximité entre les communes
- Optimiser la distribution de l'eau potable : ouverture de points d'eau secondaires pour éviter le prélèvement sur l'eau potable, réparation du réseau d'eau, tarification différenciée ...
- Avoir une meilleure connaissance de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins (étude prospective)

STOCKAGE DE L'EAU : faire face au déficit en eau saisonnier

Retour d'expérience :

Christophe MOULIN,
Technicien à Fédération des Alpes de l'Isère

La durée de présence des troupeaux en alpage est conditionnée par la disponibilité en ressource alimentaire mais également par celle en eau pour l'abreuvement des bêtes. Depuis plusieurs années, de nombreux alpages se sont équipés de réserves d'eau de type impluviums (de 500 à 1000 m³) ou de gourdes (réservoir souple de 15 à 250 m³). 60 % des subventions attribuées pour les équipements des alpages concernent des projets de stockage de l'eau. « Désormais, même les alpages qui disposent d'une source doivent créer du stockage pour permettre 30 à 60 jours d'autonomie en eau ».

Maxime GACHET,
GAEC de l'Archat, St Maurice en Trièves

Deux GAEC du sud du Trièves réalisent une retenue d'eau sur la commune de St Maurice en Trièves. Projet pour répondre au besoin d'irrigation des cultures de luzerne des 2 exploitations, correspondant à une cinquantaine d'hectares irrigables, « Le remplissage se fera d'octobre à avril pour arroser de juin à août ». Le remplissage se fera par les ruissellements collinaires et par les eaux de pluie « un peu comme un impluvium ».

La retenue sera fonctionnelle en juin 2024. Elle aura une capacité de 70 000 m³ et aura une emprise au sol de 1.5 ha. Cette retenue d'eau pourra également servir pour l'abreuvement du troupeau.

Pour ce projet, les agriculteurs sont « accompagnés par un bureau d'étude, et des rendez-vous réguliers avec la DDT, l'OUGC ».



Priorités- pistes d'actions

- Avoir une meilleure connaissance des possibles en matière de stockage : réglementation, subvention, accompagnement technique,
- Réfléchir collectivement à la mise en place de réserve d'eau,
- Favoriser le multiusage dans la mise en place de réserve d'eau, notamment la lutte contre les feux de forêt,
- Mieux récupérer les eaux de toitures.

ADAPTATION DES PRATIQUES : vers une évolution des pratiques agricoles pour minimiser les besoins en eau

Retour d'expériences

Contrairement aux deux autres tables rondes, aucun témoignage n'a introduit les échanges. Chaque participant a été invité à partager ses expériences et réflexions en matière d'adaptation des pratiques dans un contexte d'évolution du climat et de déficit hydrique.



Priorités- pistes d'actions

- Favoriser le partage d'expériences
- Requestionner la place de l'arbre dans le système agricole
- Requestionner la gestion du troupeau : la dimension du troupeau en fonction de la ressource disponible, décaler la mise bas, etc...
- Diversifier les ressources fourragères : haie, feuille, sylvo-pastorale, friche...
- Diversifier les cultures : choix des variétés et des espèces plus adaptées au déficit hydrique, association de plantes, etc...
- Améliorer les techniques culturales : paillage, plantation des vergers en ubac, jouer sur le calendrier des semis, etc...

RESSOURCES ET CONTACTS

Structures à contacter avant tout projet de prélèvement d'eau dans le milieu naturel :

L'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) : Il est le guichet unique et le point d'entrée pour les demandes d'autorisation de prélèvements d'eau agricole. Demande à renouveler chaque année.

Contact : Nathalie Jury ; nathalie.jury@isere.chambagri.fr -> 04.74.87.59.00

La Direction Départementale des Territoires, service Environnement (DDT) : Pour la déclaration des ouvrages de prélèvement tel que forage, retenue, plan d'eau .etc.

Contact : DDT Service Environnement -> 04.56.49.42.09

Structures d'accompagnement sur le territoire :

La Communauté de Communes du Trièves, service agriculture, alimentation et forêt .

Contacts : Laurie Scrimgeour, l.scrimgeour@cdctrieves.fr -> 07.57.08.95.49

Marie Chenevier, m.chenevier@cdctrieves.fr -> 07.57.08.95.51

Sud Isère Territoire Agriculture Développement Local (SITADEL) : Association pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud-Isère.

Contact : Lucie Tiollier, lucie.tiollier@isere.chambagri.fr -> 06.45.72.80.93
